Communiqué de presse

11 décembre 2014

Plan Ecophyto en Pays de la Loire : encore une large marge de progression

Alors que se tiendra demain à Angers le séminaire présentant le bilan annuel de la déclinaison régionale du plan Ecophyto en Pays de la Loire, FNE Pays de la Loire souhaite tempérer l'enthousiasme de la DRAAF et de la chambre régionale d'agriculture quant aux résultats obtenus et souligne que presque tout reste à faire.

Un plan engagé depuis 5 ans pour quels résultats ?

Seront présentés lors de ce séminaire des résultats indiquant entre 2008 et 2012 un frémissement vu comme annonciateur d'une baisse de la consommation des produits phytosanitaires. Ce constat est basé sur la QSA (Quantité de Substances Actives) vendue. Mais c'est un leurre ! Car les produits chimiques connaissent une augmentation de leur concentration en substance active ; donc à quantité égale achetée, je traite plus. Cherchez l'erreur ! L'indicateur permettant de mesurer l'intensité du recours aux pesticides est le NODU (NOmbre de DOses Unité) mais celui-ci n'est malheureusement pas calculé à l'échelle régionale (pour des raisons obscures).

Pour Yves LEPAGE, président de FNE Pays de la Loire "*Il ne faut surtout pas crier victoire en regardant ces chiffres. Il faut absolument amener plus d'acteurs à s'inscrire dans la dynamique du plan Ecophyto, à prendre conscience des enjeux écologiques et de santé publique.* ".

En zone agricole, des initiatives porteuses d'espoir mais trop limitées

Une des actions phares présentées comme étant une réussite est la mise en place de réseaux de fermes Dephy qui expérimentent des techniques pour réduire l'usage de pesticides, en vue du transfert ensuite de leurs savoirs aux autres exploitations. À ce jour, 24 réseaux de fermes sont engagés dans cette démarche en Pays de la Loire (région dynamique sur ce sujet au regard de la situation en France) avec 230 agriculteurs. C'est bien, mais c'est trop peu : cela représente à peine 0,6% des agriculteurs des Pays de la Loire. Pour Yves LE QUELLEC, secrétaire de FNE Pays de la Loire "*Les premiers résultats obtenus dans les fermes du réseau Dephy font la preuve que le retour à de bonnes pratiques agronomiques permet la réduction de l'usage des pesticides. Il est urgent que ces résultats soient très rapidement et massivement transférés à l'ensemble des exploitants agricoles. On en est loin à ce jour alors que c'est une urgence à la fois environnementale et de santé publique*".

En zone non agricole, agir rapidement pour respecter la loi en 2020

Les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires à partir de 2020, voire 2016, à l'exception de certains produits approuvés pour leur faible risque (loi Labbé du 6 février 2014 et projet de loi Biodiversité). Il y a donc là aussi urgence à agir pour amener les collectivités à se préparer et pour sensibiliser et informer les particuliers (jardiniers amateurs, ...) qui seront concernés à partir de 2022, de manière à anticiper cette forte transformation. Pour Yves LEPAGE, président de FNE Pays de la Loire, "*il faut que les acteurs des territoires réagissent et s'emparent plus largement de ce sujet afin de se préparer dès aujourd'hui à ce changement de pratiques. Cela amènera les élus, les techniciens et les particuliers à percevoir autrement les espaces verts, les jardins potagers, etc.*"

Contact presse : Yves LEPAGE - président de FNE Pays de la Loire
06 88 81 16 27